



RELEVÉ DE DÉCISIONS

DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du vendredi 18 octobre 2019

La séance débute à 18h45, sous la présidence de Monsieur Marcel BAFAU.

1. Venue de Florian BECHON, Chargé de Mission F.F.F., chef de projet « Football en milieu Scolaire »

M. BECHON brosse un compte-rendu de son séjour d'une semaine en Guyane. Il a insisté sur les réelles possibilités qu'offre le territoire guyanais. Il a rencontré quelques hauts fonctionnaires de l'Éducation Nationale. Il souhaite faire bénéficier la Ligue de Football de la Guyane, de la convention signée entre la F.F.F et le M.E.N.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 16 juillet 2019.

Validé à l'unanimité des membres présents.

3. Validation des décisions prises en réunion de bureau du CD du 29/07/2019, du 30/08/2019, et du 17/09/2019.

Validées à l'unanimité des membres présents.

4. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Ligue Antilles Guyane de Football (LAGF) du 05/10/2019

Le Président BAFAU fait un compte-rendu concis de cette assemblée. Il rappelle l'article 14 des statuts (conditions de nomination du Comité Exécutif) de la LAGF qui stipule :

« le Comité Exécutif est élu pour 2 ans, avec une présidence tournante entre les 3 ligues qui la composent... ». Ces règlements prévoient également que « cette présidence est accompagnée, obligatoirement, par un Secrétaire Général, et un Trésorier Général de la même ligue. »

Le Président BAFAU informe le Comité Directeur, que sont nommés au Comité Exécutif de la LAGF :

- PRÉSIDENT : Alain MIJDT
- SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Dominique DEDE
- TRÉSORIER GÉNÉRAL : Antoine NELSON

Ces nominations sont effectives à compter du 1^{er} janvier 2020.

5. Point sur le recrutement du Directeur Administratif et Financier

Le Président informe les membres du Comité Directeur du choix final concernant le poste de Directeur Administratif et Financier de la LFG.

Il s'agit de Mme Eline JEAN-ELIE, qui prendra ses fonctions à compter du 12/11/2019.

Le Secrétariat Général est chargé de mettre en œuvre son installation.

6. Point sur les infrastructures pour le championnat REGIONAL 1, e application de l'article 45 des Règlements Sportifs Généraux de la LFG

Vu l'article 45 des Règlements Sportifs Généraux modifié et approuvé, à la majorité, en Assemblée Générale Extraordinaire du 12/10/2019,

Vu son application immédiate approuvée à la majorité des votes de l'assemblée du 12/10/19

LE COMITE DIRECTEUR,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'autoriser, par dispositions dérogatoires, et pour le bon déroulement du championnat REGIONAL 1, des rencontres sur les installations de **NIVEAU 5** suivantes :

- Stade MOUTENDE à APATOU,
- Stade René LONG à SAINT-LAURENT DU MARONI,
- Stade Guy MARIETTE à MANA,
- PARC DES PRINCES à IRACOUBO,
- Stade G. HO-A-CHUCK à SAINT-GEORGES DE L'OYAPOCK
- Stade Emmanuel COURAT à TONATE-MACOURIA.

Ces dispositions sont applicables jusqu'au 30/06/2021. Le Comité Directeur, avec la collaboration de la CRTIS, accompagnera les propriétaires de terrains sur ce dossier.

Le Secrétariat Général est chargé :

- *De notifier ces dispositions aux propriétaires d'installation ;*
- *D'informer les clubs du championnat REGIONAL 1.*

7. Point sur les calendriers de jeunes, et féminins seniors

Dominique DEDE, membre de la CROC, informe l'assistance que les championnats U15, U17, et U19 débutent le 19/10/2019, par la 3^{ème} journée.

Pour le championnat REGIONAL FEMININ, il annonce que la poule Ouest disputera la 3^{ème} journée, et que la Poule Centre-Est/Littoral débute le 20/10/2019, par sa 1^{ère} journée.

Un point est également fait sur les compétitions Collèges et Lycée pour les jeunes filles, le Président demande une large concertation entre tous les acteurs.

8. Validation de la caisse de péréquation pour la saison 2019/2020

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer les montants de la caisse de péréquation, pour la saison 2019/2020, comme suit :

- **REGIONAL 1 : 1.400,00 euros**
- **REGIONAL 2 : 900,00 euros**

9. Calendrier des élections F.F.F. et ligue

Vu la date aux élections au Comité Exécutif de la F.F.F., fixée au 12/12/2020

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'arrêter la date de son assemblée électorale au **04/10/2020**.

10. Participation des U17 au championnat U19

Par application de l'article 153 alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F,

LE COMITE DIRECTEUR,

A la majorité des membres présents,

DECIDE de fixer à cinq (5) le nombre de joueurs U20 (*nés en 2000*) pouvant être inscrits sur la feuille de match pour participer aux compétitions de la catégorie d'âge U19, pour la saison 2019/2020.

Et

CONSIDERANT les préconisations de la F.F.F

LE COMITE DIRECTEUR

Attire l'attention des Clubs sur les conséquences sur la participation de U17, en championnat U19, concernant le surclassement.

11. Validation des responsables de sélection pour la saison 2019/2020

Catégories	Nom/Prénom Educateurs Football	Nom/prénom Educateurs Futsal
U 13	Philippe SEVERIN Henndy GRATIEN	
U 14	Jean-René TODIBO	
U 15 G	Christophe ADAM Jocelyn AJAX	
U 15 F	Hubert CONTOUT Ariane ADAMI	
U 16	Hubert CONTOUT Francis LUKALI	
U 17	Fritz NOLE Francis LUKALI	
U 20	Antoine COUMBA Daniel PULVAL-DADY	
Séniors Féminin	Jean-Claude GLORIE	
U 21		Christophe JAMES
Futsal Séniors Féminin		Didier REGARD Mike MONTOUTE
Futsal Séniors Garçon		Georges PINDARD Lesly MALOUDA

Après échanges et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de valider les nominations aux postes de responsable de sélection.

Le Président rappelle au CTS sa volonté de voir accompagner chaque responsable de sélection dans ses missions.

Le Secrétariat Général est chargé de finaliser les modalités d'exercice de tous les sélectionneurs nommés.

12. Traitement des dossiers de surclassement U16F et U17F par la commission médicale

AJOURNE

13. Séminaire DTN Antilles/Guyane du 11 au 13 novembre 2019 en Guyane

Le président BAFU informe de la tenue d'un séminaire du 11 au 13 novembre 2019 de la DTN Antilles-Guyane, à Cayenne, en présence de Hubert FOURNIER.

Une délégation de la LFA durant la même période sera également présente, avec dans sa composition la présence du Président de la Ligue de Football Amateur (à confirmer).

14. Choix du stade pour le 7^{ème} tour de Coupe de France

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE que le 7^{ème} tour de Coupe de France (Finale Régionale) se jouera le **vendredi 8 novembre 2019, à 20 heures, au stade E. LAMA(sous réserve d'obtenir les autorisations).**

15. Détection des joueurs (18 à 23 ans) pour la MLS du 2-6 décembre 2019, en Jamaïque.

Le CTS est chargé de désigner le (ou les) joueur(s) pressenti(s) pour s'y rendre.

Les modalités du déplacement devront être précisées par le Secrétariat Général.

Le Président rappelle au CTS son souhait de voir, de manière explicite, le processus de suivi et de désignation de ces joueurs car cette détection MLS existe déjà depuis plusieurs années.

16. Participation de la sélection U13 au Mondial Pupilles de Plomelin du 21 au 24 mai 2020

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la participation de la sélection de Guyane U13, au Mondial Pupilles à Plomelin, du 21 au 24 mai 2020

17. Demande d'exonération des frais de mutation pour les joueurs du SC KOUROUCIEN

VU le courriel du SC KOUROUCIEN en date du 15 octobre 2019 faisant une demande d'exonération des frais de mutation,

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article 33 des Règlements Sportifs Généraux de notre ligue concernant les demandes d'exonération des frais de mutation des jeunes,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE de donner une suite favorable à la requête du SC KOUROUCIEN (*sous réserve de faire parvenir les justificatifs de changement de domiciliation*), pour les jeunes joueurs suivants :

- JACQUET Dayron (né le 09/06/2008)
- ANDRIAMANANJARA Enzo (né le 02/11/2009)

18. Point sur la mise en place de la CRSLC

AJOURNE

19. Tournoi international de football féminin organisé par LOYOLA OC

VU la demande formulée par le club de LOYOLA OC,

LE COMITE DIRECTEUR,

AUTORISE la tenue de ce tournoi aux dates souhaitées.

20. Validation validation de candidature en commissions

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

VALIDE les candidatures au sein de la Commission Régionale Féminine (développement) :

- SIANO Anne
- FEREOL Sylvain

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

VALIDE la candidature au sein de la Commission Régionale Féminine (gestion des compétitions) :

- BANGO Marie-France
- FEREOL Sylvain

21. Questions diverses

- Désignation des délégués pour le congrès de la CFU à Miami le 2 novembre 2019 :
 - Bernard LAMA
 - Antoine NELSON

- **LE COMITE DIRECTEUR**
A l'unanimité des membres présents,
VALIDE la nomination de Roland BERTHIER à la Présidence de la Commission Régionale de Discipline et de l'Ethique (CRDE).

- **LE COMITE DIRECTEUR**
A l'unanimité des membres présents,
VALIDE la demande de MANA FUTSAL CLUB, dans sa globalité, et autorise la reprise des compétitions, à compter du 3 novembre 2019.

- **LE COMITE DIRECTEUR**
A l'unanimité des membres présents,
AUTORISE le match de gala, le 08 décembre 2019, opposition Champion de Guyane (ASC AGOUADO) et l'équipe championne d'Haïti.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève à 23h47.

Le Secrétaire Général Adjoint

D. DEDE

Le Président

M.BAFAU